



## Information concernant l'annonce d'un cas de peste porcine en Allemagne

### Cas de peste porcine africaine au Nord Est de l'Allemagne

Un premier cas de peste porcine africaine (PPA) a été détecté en Allemagne sur un sanglier à 11 km de la frontière polonaise. Epizootie virale hautement contagieuse, la PPA est une maladie mortelle pour les sangliers et les porcs mais sans danger pour l'être humain. La Suisse reste à ce jour indemne de la maladie mais les autorités suisses suivent de près son développement et sont préparées à réagir en collaboration avec les cantons.

Le 10 septembre 2020, l'Allemagne a annoncé qu'un cadavre de sanglier atteint de peste porcine africaine avait été trouvé dans la région du Brandebourg, à côté de la frontière polonaise.

Présente depuis 2014 dans l'Est de la Pologne, la PPA est apparue subitement dans l'Ouest de la Pologne fin 2019, augmentant fortement le risque d'une introduction en Allemagne via le mouvement naturel des sangliers. La progression naturelle de la maladie suit le mouvement des populations de sangliers, qui est en moyenne de 20 km par an. Par les activités humaines, notamment le transport par les voyageurs de produits de viande, la PPA peut être transportée sur des centaines de km indépendamment des mouvements de sangliers.

C'est le risque de contamination le plus important pour la Suisse car le virus de la PPA est très résistant et se retrouve dans la viande et la charcuterie issues d'animaux infectés. Jeter des produits contenant de la viande contaminée dans l'environnement constitue la voie de contamination la plus fréquente. Des sangliers ou des porcs peuvent ensuite manger ces déchets et générer un nouveau foyer infectieux. Une contamination peut aussi se produire indirectement par l'intermédiaire des chaussures, des véhicules ou de matériel contaminés.

Depuis l'apparition de la peste porcine africaine dans l'Est de l'Union européenne début 2014, la Suisse s'est préparée à l'éventualité d'une contamination au moyen des mesures suivantes :

- Un programme de détection précoce de la PPA a été mis sur pied depuis 2018. Ce programme vise à détecter rapidement une éventuelle introduction de cette épizootie parmi les sangliers et, le cas échéant, à empêcher sa propagation.
- Une campagne d'information auprès des voyageurs pour entre autres prévenir l'importation de produits carnés issus de porcs contaminés.
- Une campagne d'information auprès des chasseurs qui contient plusieurs recommandations concernant notamment les voyages de chasse et la participation au système de détection précoce.
- Une campagne d'information auprès des détenteurs de porcs afin que tout cas suspect soit suivi et annoncé.
- Une plateforme d'information en ligne sur la biosécurité des exploitations détenant des animaux de rente qui permet aux détenteurs de porcs de développer les mesures de biosécurité.
- Elaboration de directives techniques pour la lutte contre la PPA parmi les populations de sangliers
- Possibilité de réaliser des examens d'exclusion de PPA pour les porcs domestiques
- Publication mensuelle du Bulletin Radar, qui informe sur la situation internationale des épizooties.

Ces différents programmes et mesures sont mis à jour en continu en fonction des connaissances et des expériences :

**Pour plus d'information :**

Lien vers la [page web peste porcine africaine](#)

Lien vers le [programme de détection précoce de la peste porcine africaine](#)

Lien vers le [site animaux-de-rente-sains](#)

Lien vers le [Bulletin Radar](#)

Lien sur les [Directives techniques relatives aux mesures minimales de lutte contre la peste porcine africaine chez les sangliers vivant dans la nature](#)

Lien vers la [page web concernant les examens d'exclusion d'épizooties hautement contagieuses](#)